

Assistant Familial

Enfance
& famille

Procurer à l'enfant ou à l'adolescent des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation

L'assistant.e familial.e est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent, à son domicile et dans sa famille, de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le président du conseil départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis.

En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.



Diplôme d'État
niveau 3



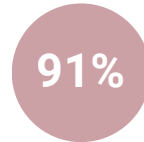
Éligible au
CPF



Condition d'accès
diplôme, certificat
ou titre de niveau 4



100%
de réussite
promotion 2025



91%
d'insertion professionnelle
promotion 2025

LES MISSIONS

- Il doit assurer permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative au quotidien auprès de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur, favoriser son intégration dans la famille d'accueil en fonction de son âge et de ses besoins, en veillant à ce qu'il y trouve sa place.
- Il travaille avec les membres de l'équipe du service d'accueil familial et les partenaires institutionnels.

LIEUX D'INTERVENTION

La majorité des assistants familiaux sont employés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance par les conseils départementaux. Les autres secteurs d'intervention sont :

- Les services de placement familial gérés par des établissements privés associatifs agréés par les départements et habilités par la justice,
- Les services d'accueil familial spécialisé,
- Les services de psychiatrie infanto-juvénile, dans le cadre de l'accueil familial thérapeutique.



FORMATION

Tout assistant familial doit, préalablement à l'accueil du premier enfant, suivre un stage préparatoire de 60 heures organisé par son employeur.

Il doit ensuite, dans un délai de trois ans après son premier contrat de travail, suivre une formation adaptée aux besoins spécifiques des enfants accueillis de 240 heures.

La formation se déroule sur une amplitude de 18 à 24 mois à raison de 4 jours tous les deux mois.



CERTIFICATION

D'une durée totale de 240 heures, elle comprend trois domaines de formation :

- DF1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140h)
- DF2 : Accompagnement éducatif de l'enfant (60h)
- DF3 : Communication professionnelle (40h)



ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Une poursuite de carrière dans le domaine médico-social est envisageable avec des spécialisations type CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance, Moniteur Éducateur, Éducateur de Jeunes Enfants, Éducateur Spécialisé (sous réserve d'avoir un titre de niveau 4)...



PRISE EN CHARGE

- Formation financée par l'employeur pour les personnes en cours d'emploi.
- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).



ACCÉDEZ À LA FORMATION

Contactez le Pôle Accueil et Orientation de HÉTIS qui étudiera avec vous votre projet de formation.



6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice
102 Parvis Gillet | Avenue Philippe Seguin 83300
Draguignan

Tel. 04 92 07 77 97 | info@hetis.fr | www.hetis.fr



HÉTIS

Haute école du travail
et de l'intervention sociale